Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260311-11032026BIS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°110320261

DATE DE CONVOCATION : ..... 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 5 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 14

Nombre de votants. 14

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Christophe Philip, absent excusé

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025
Budget principal et budgets annexes en M57 : lotissement du Rest, eau, assainissement

Madame le Maire rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ainsi que l'article L.1612.12 qui institue que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes,

Madame le Maire mentionne la délibération du 28 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour la commune de Trégourez en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Trégourez,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes » et évite la redondance et le volume de ces deux documents,

Par ailleurs, le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable. Le CFU apporte une information enrichie de données budgétaires et d'information patrimoniales.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260311-11032026BIS-DE

Le CFU met en exergue les données comptables à côté des données financières, il permet ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances publiques.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 car Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Lénaïk Jourdren propose de désigner Philippe Ansquer en sa qualité d'Adjoint aux finances. Monsieur Philippe Ansquer, Adjoint délégué aux finances, Président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 afférents :

- Au budget principal
- Au budget du lotissement du Rest -Hameau du Verger

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

Budget principal

Fonctionnement	
Dépenses	991 893.61
Recettes	953 576.08
Résultat exercice	-38 317.53
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	689 937,65
Résultat de fonctionnement	**651 620.12**

Investissement	
Dépenses	868 895.06
Recettes	366 432.16
Résultat exercice	-502 462.90
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	1 709 028.55
Résultat d'investissement	**1 206 565.63**

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	1 860 788.67
Total recettes	1 320 008.24
Résultat de l'exercice	-540 780.43
Excédent antérieur reporté	**2 398 966.20**
Total	1 858 185.75

Restes à réaliser	
Total reste à réaliser dépenses	293 576.30

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260311-11032026BIS-DE

Total reste à réaliser recettes	279 967.39
Résultat restes à réaliser	**573 543.69**

Excédent de résultat reporté	**2 398 966.20**

Budget Lot du Rest -Hameau du Verger

Fonctionnement	
Dépenses	86 146.57
Recettes	86 146.57
Bilan exercice	0
Excédent/déficit antérieur reporté (002)	257 132.67
Résultat de fonctionnement	257 132.67

Investissement	
Dépenses	86 146.57
Recettes	86 146.57
Bilan exercice	0
Excédent/déficit antérieur reporté (001)	-86 146.57
Résultat d'investissement	-86 146.57

Total Fonctionnement + Investissement	
Total dépenses	172 293.14
Total recettes	172 293.14
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent antérieur reporté	**170 986.10**
Total	170 986.10

Excédent de résultat	**170 986.10**

En complément, les Comptes financiers uniques afférents aux budgets eau et assainissement sont à soumettre au vote de l'assemblée. Il convient de vérifier que les comptes sont égaux à **zéro**.

Suite au transfert de compétences au 1er janvier 2025, les écritures de liquidation, les mises à disposition (château d'eau, réseaux…), les transferts d'excédents, des marchés et des emprunts vers la communauté de communes de Haute Cornouaille et toutes les autres opérations afférentes au transfert ont bien été passées conformément à la loi.

Après présentation des CFU 2025, Lénaïk Jourdren, Maire de Trégourez quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Monsieur Philippe Ansquer invite l'assemblée à se prononcer sur les CFU de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260311-11032026BIS-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Approuve en l'état les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune de Trégourez pour les budgets suivants :

-Budget principal

-Budget Lotissement du Rest « Hameau du Verger »

- Budget eau

-Budget assainissement

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents constituants les CFU 2025 en vue de leur transmission au juge.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

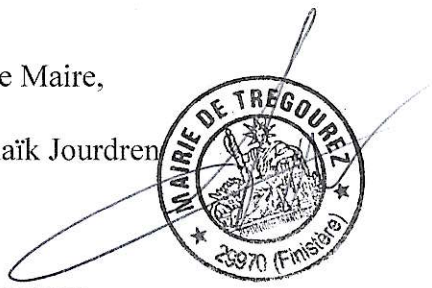
Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire,

Lénaïk Jourdren



Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....